

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

## **Réhabilitation d'un manoir en équipement public**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Lundi 28 avril 2025 à 12h00**



### **Mairie de ROUMARE**

Place de la Mairie  
76480 ROUMARE  
Tel : 02 35 33 46 15  
Email : [mairie@roumare.fr](mailto:mairie@roumare.fr)

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	5
2.4 – Développement durable .....	5
3 - Les intervenants .....	6
3.1 - Conduite d'opération .....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 – Confidentialité et mesure de sécurité.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation .....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes .....	10
6.3 - Visites sur site.....	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau .....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier .....	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
9 - Renseignements complémentaires .....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
La réhabilitation d'un manoir en équipement public

Travaux tous corps d'état pour la réhabilitation d'un manoir en équipement public

Lieu(x) d'exécution :  
179 route de BARENTIN  
76480 - ROUMARE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lots :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE - RESTAURATION DES FACADES
02	CHARPENTE BOIS - RESTAURATION DES COLOMBAGES
03	COUVERTURE - ZINGUERIE
04	MENUISERIES BOIS VITREES - FERMETURES
05	MÉTALLERIE - CHARPENTE METALLIQUE
06	MENUISERIES INTÉRIEURES
07	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS
08	REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCES
09	PEINTURE
10	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
11	ELECTRICITE
12	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45261210-9	Travaux de couverture
04	45421130-4	Pose de portes et fenêtres
04	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
05	45261100-5	Travaux de charpente
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45421152-4	Cloisons – doublages - plafonds
08	45432100-5	Travaux de revêtements de sols
09	45442110-1	Travaux de peintures de bâtiments
10	45330000-9	Travaux de plomberie
10	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
11	09310000-5	Électricité
11	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
12	45232410-9	Travaux d'assainissement
12	39290000-1	Aménagements divers
12	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
02	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
03	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
04	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
05	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
06	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
07	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
08	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
09	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
10	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.
11	Les variantes pourront porter sur l'ensemble des dispositions administratives et techniques, dans le respect de l'objet du marché.

## 2.4 – Développement durable

Le donneur d'ordre Commune de ROUMARE, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le présent cahier des clauses administratives particulières de ce marché public, **une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**, dont le détail est indiqué dans l'annexe insertion à l'acte d'engagement.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Cette obligation est mentionnée à l'article 10-Développement durable du CCAP ainsi que les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Un travail partenarial a été mis en place, par le Département, pour favoriser la mise en œuvre des clauses sociales, en lien avec les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire.

Le maître d'ouvrage a sollicité l'intervention du Département pour la mise en place d'une assistance spécifique qui doit permettre, aux entreprises qu'ils le souhaitent, d'être accompagnées dans la bonne compréhension et faciliter la mise en œuvre des clauses sociales de ces marchés.

Cette assistance, à la mise en œuvre des clauses sociales inscrites dans les lots susmentionnés, est organisée, par conséquent, en mobilisant une professionnelle Département de SEINE-MARITIME, facilitatrice des clauses sociales.

**Coordonnées :**  
Madame Aminata SOW-DIEULOUARD  
Facilitatrice de clauses d'insertion  
Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion  
Département de Seine-Maritime  
Tel : 06.50.13.09.57  
Mail : [aminata.sow-dieulouard@seinemaritime.fr](mailto:aminata.sow-dieulouard@seinemaritime.fr)

La facilitatrice des clauses sociales a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi des actions d'insertion réalisées dans le cadre de ces marchés, pour le compte du maître d'ouvrage. Elle vient en appui, également, des entreprises dans la valorisation des parcours des personnes mobilisées sur ces marchés.

L'action d'insertion est présentée par l'entreprise ou le groupement d'entreprises à partir du document « Engagement à l'insertion par l'activité économique ».

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

#### **3.2 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MVT ARCHITECTES/CABINET REBER/EXACT INGENIERIE/ECO FLUIDES  
40 BOULEVARD DES BELGES  
76000 ROUEN CEDEX 76540  
02 35 89 98 24  
Courriel : [contact@mvtarchitectes.com](mailto:contact@mvtarchitectes.com)

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est VISA, EXE Partielles, DET, AOR.

#### **3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

#### **3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie sera précisé ultérieurement.

#### **3.5 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

**DEKRA Agence NORMANDIE** - Contrôleur technique  
39 rue Raymond Aron CS 70406 - 76137 - MONT ST AIGNAN CEDEX  
Tel : 02 35 12 83 20 - Email : [franck.bicheux@dekra.com](mailto:franck.bicheux@dekra.com)

#### **3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

**APAVE NORD OUEST - Rouen** - Coordinateur SPS  
2 rue des mouettes CS 90098 - 76132 - MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tel : 02.35.52.60.60 - Email : [maxime.lefebvre@apave.com](mailto:maxime.lefebvre@apave.com)

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 – Confidentialité et mesure de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- L'engagement à l'insertion par l'activité économique pour les lots 1,2,4,6,7,10,11 et 12
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- CCTP Lot 00: Généralités tous corps d'état
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots et leurs annexes
- Le certificat de visite pour les lots 01 et 12
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Plan de géomètre
- Documents graphiques - plans techniques
- Tableau de finition
- Plan général de coordination (PGC)
- Le rapport initial du contrôle technique (RICT)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications du dossier de consultation. L'adresse renseignée sera celle de tous les échanges avec le candidat dans le cadre de la notification à l'attributaire du marché et pendant toute l'exécution du marché.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de dernières modifications éventuelles.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 01 : Qualification QUALIBAT n°2112	Non
Lot 02: Qualification QUALIBAT n°2391	Non
Lot 03: Qualification QUALIBAT n°3142	Non
Lot 04: Qualification QUALIBAT n°3552	Non
Lot 05: Qualification QUALIBAT n°2412	Non
Lot 06: Qualification QUALIBAT n° 4322	Non
Lot 07: Qualification QUALIBAT n° 4132	Non
Lot 08: Qualification QUALIBAT n° 6222	Non
Lot 09: Qualification QUALIBAT n° 6112	Non
Lot 10: Qualification QUALIBAT n° 5111 - 5231	Non
Lot 11: Qualification QUALIFELEC	Non
Lot 12 : Label canalisateur	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)**, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'engagement à l'insertion par l'activité économique pour les lots 1,2,4,6,7,10,11 et 12	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (notamment les éléments permettant d'apprécier les différents critères et sous-critères)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Un certificat de visite des locaux pour les lots 1, 4 et 12	Non
Un relevé d'identité bancaire	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général "variantes" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque offre variante sera chiffrée dans l'acte d'engagement comme une offre à part entière.

## 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots n°1, 4 et 12. A défaut de visite sur site, le candidat devra apporter la preuve de la connaissance des lieux dans leur état actuel. Le candidat qui n'a pas effectué la visite et n'apporte pas la preuve de sa bonne connaissance du site, verra son offre déclarée irrégulière.

Les entreprises sont invitées à visiter les lieux le :

- **le vendredi 11 avril de 9h à 12h**

- **Le vendredi 18 avril de 9h à 12h**

Après prise de rendez-vous auprès de la mairie au **02.35.33.46.15**

L'attention des candidats est attirée sur la date limite pour poser des questions. Si la visite a lieu moins de 10 jours avant la date de remise des offres, les candidats ne pourront pas poser de question.

## 6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ....." "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de ROUMARE  
Place de la Mairie  
76480 ROUMARE  
Tel : 02 35 33 46 15  
Email : [mairie@roumare.fr](mailto:mairie@roumare.fr)

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
<i>2.1-Moyens d'exécution : moyens humains et matériels dédiés à l'opération (organigramme / CV des personnes encadrantes / pilotage du chantier / équipes et moyens dédiés au chantier)</i>	<i>20.0 %</i>
<i>2.2-Qualité des matériaux mis en œuvre</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.3-Méthodologie et procédés d'exécution des travaux avec prise en compte des contraintes spécifiques au chantier (réduction des nuisances sonores, accessibilité chantier et voie publique, communication riverains)</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.4-Mesures environnementales et préventions : tri, évacuation et/ou réutilisation des matériaux, protection des réseaux (pollutions)</i>	<i>10.0 %</i>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

Les sous-critères seront notés sur l'échelle de notation comprenant les échelons suivants, avec la possibilité d'attribuer des notes intermédiaires : 100 : très satisfaisant ; 80 : satisfaisant ; 60 : assez satisfaisant ; 40 : peu satisfaisant ; 20 : très peu satisfaisant ; 1 : insatisfaisant.

**Rappel :** le mémoire technique ou la note méthodologique devra contenir l'ensemble des éléments jugés pour l'analyse des offres (le candidat ne pourra apporter aucune réclamation si certains éléments contenus ailleurs que dans le mémoire technique ou la note méthodologique ne sont pas pris en compte pour l'analyse).

Le mémoire technique ou la note méthodologique devra être personnalisé au présent marché. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire ou de la note méthodologique est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation des sous-critères.

L'absence d'éléments permettant de juger un critère ou un sous-critère ou d'éléments permettant de s'assurer de la conformité de l'offre à la demande exprimée dans le cahier des charges rend l'offre irrégulière, avec possibilité de régularisation conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son prix ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce financière erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations pourront porter sur l'ensemble des dispositions de l'offre. Elles pourront être écrites ou orales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, l'attributaire déposera ses attestations, sur la plateforme en ligne sécurisée, mise à disposition gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00  
Télécopie : 02 35 58 35 03  
Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00  
Télécopie : 02 35 58 35 03  
Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)